

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2008 (20h30)

Etaient présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Olivier MIGNEREY, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE, Roselyne RASPAIL, M. Christian BEHAGHEL.

Secrétaire de séance : M. Albert PETIT.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

Sur invitation de M. le Maire, Madame DUPUY du Syndicat des Energies de la Drôme, en charge du dossier d'éclairage public de la RD n° 93 en bas du village, a présenté à l'assemblée le matériel proposé par le SDED. Les élus souhaitent un délai de réflexion et un plus large choix de modèles de candélabres.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire rappelle que le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS est fixé par le Conseil municipal ; il précise que le nombre ne peut être supérieur à seize (hors présidence dévolue au Maire) et qu'il doit être pair puisque la moitié des membres est désignée par le Conseil municipal en son sein et l'autre moitié est nommée par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social menées dans la Commune. Le conseil municipal fixe ainsi à dix le nombre des membres du Conseil d'administration et proclame membres élus au Conseil d'administration du CCAS : Catherine BESSON, Martine COTTE, Bernadette GOLIN, Albert PETIT, Martine DEUS. Le Maire nommera parallèlement par arrêté municipal, Louisette COSMA pour représenter les familles, Marius RAILLON pour représenter les retraités et les personnes âgées, Jeannine PETIT pour représenter les personnes handicapées, Agnès CROIBIER qui participe à des actions culturelles et d'animation au sein de la Commune, et Marie-Cécile SEGUIN, pour représenter l'ADMR.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Outre le Maire qui en assure la présidence, cette commission comprend huit membres ou commissaires titulaires et huit commissaires suppléants, désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil municipal. A noter qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la Commune et qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la liste des trente-deux noms proposés aux Services fiscaux. Les personnes finalement retenues en seront avisées par le Maire.

DECISION MODIFICATIVE / VIREMENT DE CREDITS

Le budget prévisionnel 2008 a été voté le 25 février 2008. Certaines prévisions budgétaires doivent être ajustées. Des dotations de l'Etat ont été notifiées et sont plus importantes que prévu. Le montant des travaux d'éclairage public sera d'autre part moins élevé. Les crédits disponibles, soit 27 693 €, serviront à financer des dépenses d'extension de réseau téléphonique en zone artisanale (19 700 €) ainsi qu'une étude eaux pluviales (4 200 €) qui n'avaient pas été estimées au moment du vote du budget, et enfin du mobilier (1 600 €), un nouvel appareil de sonorisation portatif et des drapeaux (2 193 €). L'assemblée approuve à l'unanimité l'affectation des crédits.

FICHIERS IGN BD-ORTHO

Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil général met gratuitement à la disposition de la Commune le produit IGN BD-ORTHO, présenté sous la forme d'un CD-Rom comportant les fichiers informatiques des orthophotographies aériennes du territoire communal (prises de vues été 2006).

Le Conseil municipal avait délibéré le 29 mars 2004 et autorisé le Maire à signer une concession de licences pour l'utilisation des fichiers informatiques des orthophotographies aériennes de 2001. La nouvelle concession réglementant les usages possibles des données étant différente de la concession initiale, le Conseil a délibéré et autorisé le Maire à signer la nouvelle concession de licences.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA DROME

Le 8 février 2008, le Comité syndical d'Energie SDED a approuvé l'adhésion de huit communes membres du SIE de Crépol qui a décidé sa dissolution. Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils municipaux des communes adhérentes sont appelés à se prononcer sur cette adhésion dans un délai de trois mois. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion des huit communes membres du SIE de Crépol et la modification des statuts actant l'évolution du périmètre.

DIVERS

• Interventions des Présidents de commission VOIRIE, TRAVAUX, ECOLES, COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES.

Jean-François DURAND évoque les conditions d'urgence dans lesquelles ont été exécutés certains travaux d'élagage et ajoute que d'autres interventions pourront être programmées en fonction des besoins. Concernant la voirie, l'estimation du programme de travaux 2008 est en cours, avec la participation des services de la DDE.

Albert PETIT dresse l'état d'avancement des travaux du second réservoir d'eau potable. Commencés mi-février 2008, les travaux se déroulent normalement et s'achèveront comme prévu, en juin prochain, après que les tests d'étanchéité soient effectués.

Catherine BESSON rend compte de la réunion du 7 avril 2008 consacrée à la préparation du Conseil d'école du 10 avril 2008. La commission a visité les écoles primaire et maternelle, accompagnée de la Directrice et du représentant de parents d'élèves, et recensé les petits travaux d'amélioration souhaités par le corps enseignant. La fermeture d'une classe en section maternelle est d'autre part confirmée par l'Inspection académique ; les effectifs prévus à la rentrée 2008 sont sans appel.

Guy VIGLIOCCO rappelle à tous la cérémonie du 8 mai qui aura lieu à 11h00 au départ de la Place Barnaire.

Enfin, Jocelyne CASTON présente le nouveau site Internet de la Commune en préparation (www.mairie-allex.fr), plus complet et plus convivial que le précédent.

• Compte-rendu du Conseil communautaire du 17 avril 2008.

Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, expose le déroulement de l'élection du Président, Vice-Présidents et membres du bureau de la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD). Il explique pourquoi la Commune d'Allex a refusé de prendre part à l'élection des vice-Présidents ainsi qu'au vote des indemnités des élus. Allex, 3^{ème} commune la plus importante du territoire communautaire, a tout simplement été écartée des discussions préalables tandis que les futurs dirigeants se distribuaient les rôles. La Commune, pourtant favorable au principe de l'intercommunalité, a dans les années précédentes, attiré l'attention des élus membres du Conseil communautaire sur le fonctionnement de la Communauté de communes, sur la définition actuelle de l'intérêt communautaire et la multitude des compétences exercées, compte tenu de la disparité du territoire.

• Compte-rendu de la rencontre du Maire et du 1^{er} adjoint avec les jeunes du village.

M. CROZIER et CHAGNON sont allés à la rencontre des jeunes du village à plusieurs reprises, le soir, pour dialoguer avec eux, comprendre leurs attentes, pour les alerter également sur les dégradations et autres incivilités qui sont commises régulièrement sur la commune par une petite minorité d'entre eux et sur la gêne et la colère ressenties par certains habitants. Sans stigmatiser la jeunesse, Le Maire et le 1^{er} adjoint ont tout de même fait un rappel général à l'ordre, tenu un discours ferme auprès des différents groupes rencontrés. Certains actes relèvent aujourd'hui de la délinquance et il n'est plus possible de les tolérer. Pour cette raison, la gendarmerie est associée plus étroitement à cette nouvelle démarche. Le Maire précise en outre qu'il a déjà reçu des parents pour leur demander plus de coopération.

• Liste des permis de construire et déclarations préalables accordées.

Depuis le 9 mars 2008, quatre permis de construire ont été accordés afin d'autoriser la création d'un logement, la construction de deux maisons et l'agrandissement d'une habitation. Onze déclarations préalables ont été également accordées pour autoriser des travaux sur façades, l'aménagement de terrasses, l'implantation d'abris de jardin, de piscines, auvents, d'un atelier de bricolage et d'une clôture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h05.